

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 035-213500192-20231025-DEL_ADJ_2ND-AI



COMMUNE DE BAZOUGES LA PÉROUSE

Modification de la délégation de fonctions et de signature au 2ème Adjoint au Maire de Bazouges la Pérouse – M Albert ISAMBARD

Le Maire de la Commune de Bazouges la Pérouse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-14, L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°02-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020 fixant à 5 le nombre des Adjointes,

VU la délibération n°03-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020, actant l'élection de M Albert ISAMBARD en tant que 2ème Adjoint au Maire de Bazouges la Pérouse

VU la délibération n°06-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020 ayant pour objet la délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une modification des délégations de fonction et de signature à M Albert ISAMBARD, 2ème Adjoint au Maire à compter de la publication du présent arrêté

ARRETE

Article 1er : A compter de la publication du présent arrêté, Monsieur Albert ISAMBARD, 2ème Adjoint au Maire est délégué de façon permanente, pour exercer concurremment avec nous, toutes fonctions dans les domaines suivants :

-Domaine communal, public et privé, y compris voirie et salubrité dont :

- Gestion et suivi des opérations de maintenance, de propreté et des travaux de voirie et ses abords,
- Gestion et suivi en matière de dépôts sauvage, d'ordures ménagères
- Suivi des opérations de voirie d'intérêt communautaire,
- Relations avec les gestionnaires de voirie et Smictom
- Gestion et représentation de la Commune pour les demandes d'alignement et de bornage

-Gestion des ateliers municipaux, dont :

- Proposition et suivi des travaux de réparation, d'entretien et de maintenance

-Affaires rurales et agricoles, dont :

- Relation avec les agriculteurs et leurs représentants
- Suivi des dossiers de calamité agricole

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20231025-DEL_ADJ_2ND-AI

-Parc véhicule municipal dont :

- Suivi de la maintenance, réparation et entretien des véhicules
- Proposition d'acquisition et de cession des véhicules municipaux
- Gestion des sinistres liés au parc automobile

-Dépôt de plaintes au nom de la Commune avec ou sans constitution de partie civile

-Affaires funéraires, y compris mesures de police dont :

- Fermeture de cercueil
- Représentation et surveillance des exhumations

Article 2 : Cette délégation entraîne les délégations de signature :

- Pour toutes correspondances, tous actes, arrêtés et documents en lien avec les fonctions mentionnées à l'article 1, y compris procès-verbaux de bornage et d'alignement ainsi que les permissions et arrêtés de voirie nécessaires à l'exécution de ces fonctions.

-d'engagement de dépenses, dans une limite de 4 000€HT, dans les domaines mentionnés à l'article 1 ainsi que pour l'acquisition de matériel et équipements aux services techniques municipaux ;

-pour toute légalisation de signature, certification matérielle et conforme de pièces et documents présentés

Les documents signés devront être précédés de la formule suivante : « pour le Maire, l'Adjoint délégué » :

Article 3 : Cette délégation prend effet dès publication du présent arrêté et est donnée pour la durée du mandat. Elle est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité. Elle pourra être retirée à tout moment.

Article 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté portant délégation de fonctions à M Isambard en date du 28 mai 2020.

Article 5 : Le maire de la Commune de Bazouges la Pérouse, le secrétaire général, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressé à

- Monsieur le Sous-Préfet de Fougères-Vitré,
- Madame la Trésorière de Val-Couesnon.

Fait à Bazouges la Pérouse, le 25 Octobre 2023

Le Maire,
Pascal HERVÉ



Notifié à l'intéressé, le 25 Octobre 2023
Signature